

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 323

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 31**ÉTAT D**

« Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	0	0
Prêts pour le développement économique et social	0	0
Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle	1 700 000 000	0
Prêts à Bpifrance pour le développement du crédit-export vers l'Iran	0	0
TOTAUX	1 700 000 000	0
SOLDE	1 700 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. À cette fin, il convient de majorer de 1 700 000 000 € les autorisations d'engagement de la mission « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés » sur le programme « Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle ».